## CONDITIONS.

Dix piastres par an, payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

## LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE.

| *De la N.-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 20 novembre, | 13 octobre, |
| 5 février. | 28 décembre, |
| 20 avril, | 13 mars, |
| 5 juillet, | 28 mai, |
| 20 septembre, | 13 août. |

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

| *De la N.-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 5 décembre, | 28 octobre, |
| 20 février, | 13 janvier, |
| 5 mai, | 28 mars, |
| 20 juillet, | 13 juin, |
| 5 octobre, | 28 août, |

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

| *De la N.-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 20 décembre, | 13 novembre, |
| 5 mars, | 28 janvier, |
| 20 mai, | 13 avril, |
| 5 août, | 28 juin, |
| 20 octobre, | 13 septembre. |

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

| *De la N.-Orléans* | *De New-York.* |
|---|---|
| 5 janvier, | 28 novembre, |
| 20 mars, | 13 février, |
| 5 juin, | 28 avril, |
| 20 août, | 13 juillet, |
| 5 novembre, | 28 septembre. |

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

| *De la N.-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 20 janvier, | 13 décembre, |
| 5 avril, | 28 février, |
| 20 juin, | 13 mai, |
| 5 septembre, | 28 juillet, |
| 20 novembre, | 13 octobre. |

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

## NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS *POUR NEW-YORK.*

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir :

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin.

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 8 juillet.

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 22 juillet.

Le navire **TALMA**, capitain T. BUNKER, devant parti le 8 août.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.

7 avril

Le soussigné, *propriétaire en seul* du sloop **NEW-ALBANY**, par l'acquisition qu'il en a faite le 7 du courant, à la Bourse, par le ministère du Shérif, a l'honneur de prévenir MM. les habitans et négocians, et le public en général, qu'il se chargera de toute espèce de fret qui pourrait lui être confié, aux prix les plus modérés, promettant d'être exact et ponctuel dans ses voyages et dans les remises du dit fret. Sa demeure est rue Madison, entre Condé et Levée.

19 mai—3,2ps ROSEMOND FORSTALL.

## PASSAGE POUR NANTES ET BORDEAUX.

Le navire **ZILIA**, capitaine E. BERGEY, ayant tout son fret engagé, partira pour ces deux ports, vers le commencement du mois prochain, allant premièrement à Nantes et de là à Bordeaux, et prendra des passagers pour ces deux villes. Ce bâtiment ayant une belle dunette, offre aux passagers toutes les commodites possibles ; ils peuvent aussi compter sur les soins et attentions de MM. Dellingham et Bergey, dans la traversée. S'adresser à bord, à James Dellingham, ou en ville, à J. & L. GARNIER.

18 mai—8

## A FRETER.

Le navire de première classe **TUSCANY**, capt. MAYHEW, du port de 300 tonneaux et pret à prendre du fret, s'adresser à LINCOLN & GREEN.

17 mai

## POUR LIVERPOOL.

Le navire, A1, doublé et chevillé en cuivre, **EMPIRE**, capitaine A. O. BAKER, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à L OGDEN & Co. rue du Canal, No. 59.

12 mai

## POUR NEW-YORK.

Le brick fin voilier, doublé en cuivre, **ASPASIA**, capitaine HOODLESS, n'a besoin que d'un léger fret pour compléter son chargement.—S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à J. W. ZACHARIE & CO.

10 mai

## POUR BOSTON.

Le brick **ELVIRA**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. GRACE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du poste No. 73, ou à WM. G. HEWES.

[redacted] LPHIE. [redacted] OMMERCE, capitaine [redacted] partie de son chargement. [redacted] Pour fret ou passage, [redacted] à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT, rue de la Douane, No. 88.

7 mai

On a besoin d'un navire pour prendre 600 à 700 balles de coton et les porter à Portsmouth. Ce fret serait donné également à un batiment qui serait maintenant en charge pour un de ces ports ; s'adresser à THEOD. NICOLET & Co.

7 mai

## *A VENDRE OU A FRETER.*

Le sloop **SIGNAL**, capt. E. Griffin, pouvant porter 500 barils. S'adresser au capitaine à bord, ou à THAYER, HURD & CO. rue des Magasins.

4 mai

LES soussignés ayant acheté **LE FOND DE BOULANGERIE** de M. L. M. MALLERE, préviennent le public et leurs amis, qu'ils continuent le même genre d'affaires. Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres, continueront à trouver dans le dit établissement, toutes qualités de Biscuits, tels que Biscuits français, Biscuits de bord pour la chambre et pour matelots, Pains et Biscuits au beurre, ainsi que des Croquants connus sous le nom de *Boston Crackers.*

D'AQUIN FRÈRES & GREGOIRE.

7 mai—1m

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, l'esclave SAM, âgé de 22 à 24 ans, très robuste et depuis 4 ans en cette ville; il a été employé tout ce temps à conduire des drays, et depuis 8 à 10 mois, chez un forgeron, pour frapper au marteau. On ne garantit que les titres. Conditions : comptant.

23 mai

### PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 1er. juin, il sera vendu à midi, à la Bourse, sans réserve, deux Terrains de valeur, contigus et situés rue des Orangers, entre celles des Religieuses et St. Jean-Baptiste, faubourg de la Course, ayant chacun 30 pieds de face, sur 105 de profondeur. Le plan est déposé en l'étude de Wm.Christy, notaire.

Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billets endosés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant W. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.

17 mai.

### FAUBOURG DARCANTEL.

CE superbe faubourg, situé à une égale distance du fleuve et du Fort Pontchartrain, est établi sur les terres hautes de Gentilly, qui seront offertes en vente, par Isaac L. M'Coy et Hewlett & Raspilliche le lundi 4 juin prochain à midi, à la Bourse, divisées en terrains de grandeurs convenables, et seront vendus, sans réserve, aux plus offrants enchérisseurs.

Il serait superflu d'entrer dans de longs détails pour prouver aux spéculateurs les avantages qu'ils peuvent attendre de l'achat de terrains dans cette partie élevée et saine de la ville et à laquelle le rail-road, qui passe par le milieu, doit offrir toutes les commodités. D'après le plan ce faubourg correspondra avec le faubourg Marigny et Milnebourg ; un jour, sans doute, et ce jour n'est pas éloigné, des rues alignées s'étendront du fleuve au lac, et feront de ce quartier la partie la plus saine et la plus belle de toute la ville. Les chars s'arrêteront constamment au faubourg Darcantel, pour déposer ou prendre des passagers ; et en outre la Compagnie du rail-road a l'intention d'établir des conduits en fer, qui porteront aux habitants de ce faubourg l'eau du fleuve, à un prix très-modique.

Conditions : 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit ; on n'exigera d'endossement que pour les trois premiers billets, les acquéreurs ayant le privilège d'escompter leurs billets à raison de 8 pour cent par an.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le plan est déposé à la Bourse. 18 mai

### PROPRIÉTÉS DE VALEUR DANS LE CARRÉ DE LA VILLE.

*Hewlett & Raspiller & Domingon, encanteurs, vendront Mercredi, 30 mai courant, à midi et demi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une affaire, les propriétés décrites ci-dessous.*

No. 1—**UN TERRAIN** situé en cette ville, encoignure des rues Bienville et Dauphine, mesurant 106 pieds de face à la rue Bienville et 77 pieds 4 pouces environ sur la rue Dauphine, avec **TROIS MAISONS**, chacune se compose de 4 appartemens, 2 cabinets sur la galerie avec cuisine double ; le tout en briques et couvert en merrains, borné d'un côté parla propriété de Baptiste Quionesse, et de l'autre côté par celle de Mr. Dique. (Le pavage aux frais des acquéreurs.)

No. 2.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, bâti en briques et couvert en tuiles, divisé en quatre appartemens, deux cabinets et deux caves, avec un magasin qui fait face aux rues Dauphine et St. Pierre, avec une cuisine en briques et couverte en tuiles, le haut de la cuisine se trouve entre poteaux ; le terrain porte 40 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 72 pieds de face à la rue Dauphine, borné d'un côté par Mde. Pierre Montané, et de l'autre par Baptiste Asemard. (Le pavage aux frais des acquéreurs.)

No. 3.—**UN TERRAIN** situé rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de Mr. Wm. Broom, de l'autre côté par celle de François Jignac. Ce terrain porte 60 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, ou environ ; sur lequel terrain se trouve deux maisons baties en briques et couvertes en tuiles, composées de quatre appartemens chacune, avec deux cabinets et deux caves, et chacune a une cuisine briquetée entre poteaux et couverte en tuiles. Ces deux maisons seront vendues séparément. (Le pavage des banquettes sera au frais des acquéreurs.)

No. 4.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues Bourbon et Orléans, borné d'un côté par le terrain de Mde. Dubois, et de l'autre par Mme. Farrotte, ayant 34 pieds de face à la rue Bourbon et 70 pieds à la rue d'Orléans ou environ. Sur ce terrain il existe une vaste maison en bois, composée de six appartemens avec galerie et cuisine (Le pavage devra être aux frais des acquéreurs.

No. 5.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues Dumaine et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mr. Larose, et de l'autre par Achille Durel, ayant 61 pieds sur la rue Dumaine et 60 sur la rue Dauphine, plus ou moins ; l'encoignure se compose de quatre appartemens, deux cabinets, deux caves et deux cuisines ; la maison est briquetée entre poteaux et couverte en tuiles ; les maisons sont en bois : à l'extrémité du terrain face à la rue Dauphine se trouve une bâtisse en bois composée de cinq chambres avec une galerie. (Le pavage sera aux frais des acquéreurs.)

No. 6.—**UN TERRAIN** situé rue Bourbon, entre Ursulines et St. Philippe, borné d'un côté par M. L. Séjour, et de l'autre par celle de Mde. W. Escoffeur, ayant 60 pieds de face à la rue Bourbon sur 90 pieds de profondeur ou environ. Il existe sur ce terrain une maison bâtie entre poteaux et couverte en tuiles à crochets, divisée pour trois locataires, avec une cuisine composée de trois chambres baties en briques et couvertes terrasse. (Le pavage sera au frais des acquéreurs.)

No. 7.—**UN TERRAIN** situé rue St. Philippe, entre les rues Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par la propriété de J. Doriol, et de l'autre par celle de Mr. Joseph St. Amand, ayant 26 pieds de face à la rue St. Philippe sur 60 pieds de profondeur, ou environ ; la maison est bâtie en bois, composée de trois appartemens. (Le pavage sera aux frais de l'acquéreur.)

No. 8.—**UN TERRAIN** situé rue St. Philippe, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur ou environ, situé entre les rues Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. L. Séjour, et de l'autre par les héritiers de Céleste Maxant. Sur ce terrain existe deux bâtisses en bois, divisées en deux appartemens, deux cabinets et deux petits appartemens face à la rue. Ce terrain ne pourra être livrable que 15 de Juin prochain. (Le pavage aux frais des acquéreurs.

No. 9.—**UN TERRAIN** situé rue St.-Philippe, entre Royale et Bourbon; borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Cougot, et de l'autre par celle de Mme. St. Laurent, ayant 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins. Il existe sur ce terrain une maison bâtie en briques et couverte en tuiles à crochets, divisée en 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, avec une cuisine à étage, bâtie en briques et couverte en tuile, de 4 appartements.

No. 10.—**UN TERRAIN** situé rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Cougot et de l'autre par la maison occupée par D. Barjon, ayant 30 pieds de face à la rue Royale sur 45 de profondeur, plus ou moins ; il existe sur ce terrain un magasin bâti en briques, couvert en terrasse, de 30 pieds carrés ou environ. Le pavage de la banquette se trouve payé.

Conditions de la vente : A 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs feront des billets par coupons, s'il est nécessaire, du jour de la vente. 16 mai—10

### PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, il sera vendu à la bourse Hewlett, le samedi 2 juin, à l'heure de midi, les propriétés suivantes, abandonnées par Pre. Dugua à ses créanciers,

Un lot de TERRE situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues Ursulines et Hôpital, No. 230, ayant environ 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 120 pieds de profondeur; sur lequel terrain il existe une Maison en briques couvertes en ardoises, composée de 4 appartemens, galerie et cabinet, cuisine en briques, puits, &c. t le tout dans un bon état et neuf; ladite maison est assurée pour un an à partir du 3 février; une Maison en bois située dans la paroisse St. Jean Baptiste; sur un terrain n'appartenant pas audit Pierre Dugua; un nègre nommé Peter, âgé d'environ 45 ans, qui peu charpentier, maçon et sachant faire un peu de tout; une négresse nommé Hana, cuisinière et blanchisseuse, âgée d'environ 35 ans.

Conditions: La maison rue Bourgogne, à 6, 12, 18 et 24 mois celle de la paroisse St. Jean Baptiste, comptant; et les esclaves à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des syndics. Les actes de vente à la charge des acquéreurs.

SUCRE du pays, de première qualité, à vendre par J. MAGER.

9 mai

## VENTES PAR REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu John Pile, la **GOELETTE SOPHIA**, avec ses agrès et apparaux.

Conditions : 60 jours et 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour.

21 mai MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai à midi, en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, dix actions entières de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour.

19 mai. M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Euphémie Massicot, ci-devant veuve Crevon, et dérériée épouse Jean Baptiste La cour; une **NEGRESSE** nommée Pauline, âgée d'environ quinze ans ; un **TERRAIN**, situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face, sur 150 de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions : Le terrain et les édifices, un cinquième comptant et le reste en quatre termes égaux, à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; l'esclave, un tiers comptant, et le reste à six mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 11 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de Jean Baptiste Grounx, et des mineurs Jean François et Zelmaïde Grounx; UNE NEGRESSE nommée Hélène, âgée d'environ 30 ans.

Conditions : un tiers comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 11 mai.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Vendredi, 8 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la succession de feu Peter Howard, savoir : *Louis*, nègre âgé de 28 ans ; *Dick*, mulâtre âgé de 40 ans, boulanger ; *Major*, nègre âgé de 45 ans ; *Henry*, mulâtre âgé de 12 ans ; *Hannah*, négresse de 12 ans et *Mary*, négresse âgée de 45 ans, ayant un ulcère—Conditions : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour,

8 mai. M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hugont, alias Jean Bart, h. c. l., un **TERRAIN** situé rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Dumaine, ayant 41 pieds de face sur 93 pieds 6 pouces de profondeur, avec les édifices construits; deux **LOTS DE TERRE** contigus, situés rue St-Philippe, entre les rues Villeré et Robertson, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent ; un **TERRAIN** de forme irrégulière, situé rue des Ursulines, entre les rues Robertson et Claiborne, ayant 40 pieds 7 pouces de face, 100 pieds de profondeur sur une ligne, 175 pieds 8 pouces et un quart sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces et un tiers de large, sur la ligne du fond, et designé par le No. 17.

Une négresse nommée **SUZON**, âgée de 60 ans.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 20 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Wm. Blunt,

**KITTY**, mulatresse, agé d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Par ordre de la cour.

24 avril MARTIN BLACHE, Régister.

☞ L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Le Mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux ; 1°. Une négresse nommée PAULINE, âgée de 22 ans, domestique de maison marchande ; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casacalvo et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus ; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent ; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions : l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la succession de Jeanne Elizabeth Raynal, veuve Préval, décédée, savoir : DIANE, négresse africaine, âgée d'environ 46 ans, domestique ; SOPHIE, mulâtresse américaine, âgée d'environ 22 ans avec son fils BILLY, âgé de 4 ans ; DIQUESNE, négresse créole de St. Domingue, âgée de 50 ans, adonné, à la boisson ; CATHARINE, négresse créole de St. Domingue, âgée de 38 ans, maladive et mauvais sujet.

Conditions : en tout mars 1833, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

2 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte des mineurs Joseph Toutant, Victor Rodolphe, Joseph Emile, Elodie, Bazilice et Emilie Beauregard,

Un lot de TERRE situé dans la paroisse St. Tammany, ayant (plus ou moins), 1200 arpens de superficie. Le dit lot est situé entre les bayous Liberté et Paquet.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, régister.

☞ L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens,*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu *François Joseph Landon*;

Un lot de TERRE situé rue de la Paix, faubourg Marigny, entre les rues Moreau et Casa Calvo, ayant environ 60 pieds de face sur environ 130 pieds de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, Régister.

☞ L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, un TERRAIN, designé par le No. 11 au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Français et Urquhart, ayant 60 pieds de face à la 1ère. rue et 120 pieds de profondeur, et face à la 2ème rue.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, Régister.

MARASCHINO.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 60 caisses Rosolio Marasquin, garanti véritable. R. SOHN & CO. Rue de Chartres, No. 118, encoignure des rues du Camp et de la Commune. 17 mai.

## VENTES PAR LE MARSHAL.

*Flint et Carnes vs. John Longmire.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 5 juin, à 5 heures, au Principal, un Jument baie, 3 demi-barils tabac, 4 pipes et leur contenu, 7 bls. whisky, 2 do. sucre, et 5 barillets maquereaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 mai L. DAUNOY, marshal.

*R. Colwell vs. le bateau à-vapeur Ketty-Clover et ses propriétaires.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 26 juin, à midi, au café de Hewlett, le **BATEAU A VAPEUR KETTY-CLOVER**, avec ses agrès, apparaux et ameublemens ; saisi dans l'affaire ci dessus.

25 mai L. DAUNOY, marshal.

*Chs. Dimond vs. William, h. d. c. l.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval et un Dray, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 mai L. DAUNOY, Marshal.

*Le Maire, les Aldermen &c. vs. F. Bellmire et Charrier.*

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Gal. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à 5 heures, au Principal, divers articles de comestibles, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal.

25 mai

*B. Anderson vs. James Handley.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 28 mai, à 5 heures, au Principal, divers meubles de ménage, tels que bois-de-lits, matelas, draps, couvertures, tables, chaises, faïence, carafes, tapis, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal.

19 mai

*Thos. Devine vs. J W. Reiley.*

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 29 mai, à 5 heures, sur les lieux, encoignure des rues Girod et Tchoupitoulas, traversins et matelas en plumes, bois-de-lits, couvertures, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal.

19 mai

*Mme. L. Le Gros vs. Mlle. E. Rose.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 26 mai, à 5 heures, au Principal, une Armoire saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal.

18 mai

*Mme. Lacouture & Co. vs. Mlle. Sumitte.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 26 mai, à 5 heures, au Principal, une glace et une table d'acajou, saisies dans l'affaire ci-dessus.

18 mai L. DAUNOY, marshal.

*L. C. Hutchinson vs. H. W. Stewart et L. Johnson.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beaugard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 28 mai, à 5 heures, un bureau, un sofa et une glace, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal.

18 mai

*J. W. Collins vs. Loomis & Blocker.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 26 mai, à midi au coin des rues de Chartres et St.-Louis, un cheval gris, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal.

18 mai

AVIS.—Attendu que Fernando Lemos s'est adressé à moi pour l'anulation d'une hypothèque spécifiée de la somme de mille piastres, donnée par lui le 28me. jour d'avril 1827, comme shérif de la paroisse de St.-Bernard, sur un terrain situé rue Dauphine, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant trente pieds de face sur cent-cinquante de profondeur ;

Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas cancellée, levée et annulée.

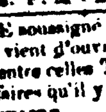

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 21ème. jour de mai de l'année 1832, et la 56e. de l'Indépendance des Etats Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

THOS. F. M'CALEB, *Séc. d'Etat.* 23 mai—30

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son bureau, rue de la Levée, No. 77, entre celles Toulouse et St. Louis, et que le genre d'affaires qu'il y fait est celui de MARCHAND COMMISSIONNAIRE.

Il remplira avec zèle et promptitude, tous les ordres et demandes qui lui seront adressés, et fera tous ses efforts pour mériter la confiance dont on voudrait bien l'honorer.

18 mai MEDELICE THOMAS.

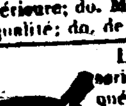

A VENDRE, par J. B. LAPORTE, 12 demi barriques vin blanc haut Sauterne de l'année 1825, qualité supérieure, importé par le navire Zilia. Vin en barriques Château, Margaux de 1825, qualité supérieure; do. Montferrant, Médoc, de 1827, excellente qualité; do. de 1829. 17 mai—4.

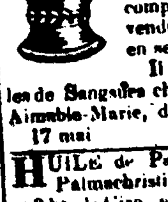

Le soussigné offre à vendre une Boiserie de Pharmacie, avec 140 tiroirs plaqués en acajou et poignées en cristal; chaque tiroir est étiqueté en lettres noires sur un fond en or. De plus, un assortiment complet de Médicamens. Le tout sera vendu à des prix et conditions avantageux, en se présentant sous le plus bref delai.

Il offre également à vendre, deux baillés de Sangsues choisies, en débarquement du navire Aimable-Marie, de Bordeaux.

17 mai FORESTIER.

HUILE de Palmachristi, &c.—10 barils Huile de Palmachristi, 11 do. Pois blancs, 27 Peaux d'ours et 3 barils Cire, en magasin, à vendre par GRAY, DUBRIVE & Co. rue de la Nouvelle Levée No. 28.

17 mai

LES soussignés offrent à vendre le chargement de la barque Aimable Marie, de Bordeaux, maintenant en déchargement en face de la rue Conti, savoir :

20 pipes Eau-de vie de Cognac, marque de Dupuy & Co.; 20 demi-pipes dito, dito, dito.

10 demi-pipes vieil Eau-de-vie de Champagne,

75 barils Vinaigre de vin blanc,

50 barriques Médoc de Montférand, 50 do. Médoc de Pauillac, 90 do. Médoc, 80 do. St. Estèphe,

25 barriques St. Emilion et Médoc de Margaux,

50 barils Vin blanc, de Graves et de Barsac,

2000 caisses Vins de Médoc, St. Estèphe et Pauillac, 120 do. Vins de Levoile, Latour et Lafitte, par 24 demi-bouteilles,

50 paniers Champagne blanc, mousseux,

100 damejeannes Lentilles et Millet,

100 do. Amandes, 50 grosses Encriers de liège, &c.

Le tout ayant droit au debenture,

16 mai P. E. & O. SORBÉ, rue Royale, No. 118

DR. RAMON VIONNET, médecin-chirurgien, ayant étudié à l'Ecole de Médecine de Barcelone, vient d'arriver en cette ville, et offre ses services au public, dans sa profession. Sa demeure est rue Bienville, No. 25, entre Chartres et Levée.

15 mai—12

EL Doctor RAMON VIONNET, Medico y Cirujano, del Colegio de Barcelona, acaba de llegar en esta ciudad y ofrece sus servicios à este respetable público. Vive en la calle de Bienville, No. 25, entrado por la Levée. 15 de mayo

MOUSQUETS.—Reçu par l'Hercules, de Philadelphie, cent cinquante MOUSQUETS éprouvés, à vendre par V. DAVID, rue de la Levée No. 28

12 mai

SUCRE ET MELASSE.—30 boucauts sucre des Attakapas, de première qualité ; 12 boucauts melasse, en débarquement du bateau-à-vapeur Victory, à vendre par FOSTER & HUTTON.

12 mai rue du Canal, No. 77.

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par J. MAGER.

30 mars

AVIS.—Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un **CAFÉ** sur le Chemin-à-coulisse, où il tiendra toute espèce de liqueurs de première qualité. Il saisit également cette occasion pour inviter le public au **TIR-AU-PISTOLET**, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 16 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'instar de celui de Paris, de Paris, et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui se trouveraient près de but. PARADOL.

17 avril—a

## TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données pour l'arrestation du jeune esclave **JACKSON**, qui est parti de chez son maître, mercredi soir, et qui cherchera peut-être à quitter la ville par les bateaux à-vapeur qui partent, en tachant de se faire passer pour libre. Il est âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 7 à 11 pouces, bien pris et d'une jolie figure. Il marche droit, parle doucement et est très intelligent. Il parle mauvais français, s'habille proprement et quelquefois comme un *dandy*. Il a le teint d'un mulâtre, et a beaucoup de beaux linges. Cet esclave appartenait ci-devant à feu M. Wethers, et a travaillé longtemps dans son moulin à scie, et est bien connu de tous ceux qui y ont travaillé, ainsi qu'à celui de M. Byrne, et des personnes qui travaillent à la briqueterie de MM. Gormley & Miller ; il est également connu de celles qui sont au *rail-road*, où il a été employé l'été dernier. Il est charpentier et tonnelier, et travaille très-bien. Par ses bonnes manières on pourrait le prendre pour un homme libre. La récompense ci-dessus sera donnée, ainsi que les frais raisonnables, à celui qui le fera conduire dans une geole.

25 mai—5. 2ps ISAAC L. M'COY.

## DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation du soussigné, dans la nuit du 17 au 18 du courant, le nègre américain **EDMOND**, parlant un peu français. Ce nègre a une marque à la tempe gauche. Il était vêtu, lors de son départ, d'une chemise de flanelle rouge, d'un pantalon de drap gris, et d'un chapeau ciré. La récompense ci dessus sera donnée à la personne qui conduira le dit esclave à la geole de cette ville, ou chez MM. Thomas & Soulet. Les capitaines de bâteaux-à-vapeur, navires et autres embarcations sont prévenus de ne pas donner asyle au dit esclave, sous les peines portées par la loi.

23 mai—3 2ps T. M. FAZENDE.

## ESCLAVES EN MARRONNAGE.

Sont partis marrons, tous en même temps, de l'habitation du soussigné, à la paroisse St. Charles, samedi soir, 19 du courant, les trois esclaves suivants, savoir : le nègre nommé AZIC, âgé d'environ 30 ans, ayant une main affectée par une brûlure, et une dent cassée ; il est d'une taille moyenne, bien pris de corps, et est depuis une vingtaine d'années dans le pays. Le mulâtre nommé REFFE, teint foncé, âgé d'environ 55 ans, taille ordinaire, natif du Nord. La mulatresse nommée BETSEY, depuis longtemps en ce pays, âgée d'environ 30 ans, femme d'Azic, grande taille. Tous ces esclaves parlent le français et l'anglais. Le nègre Azic appartient à M. Jn. Bte. Bernard, et le mulâtre et la mulatresse, à M. Louis Bertrand, de la dite paroisse.

Une récompense de dix piastres par chaque esclave, sera donnée à celui qui les conduira dans une des geoles de cet Etat, ou les amènera à la Nouvelle Orléans, à MM. Blanc & Brugier, rue de la Levée.

Les capitaines de bâteaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas leur donner asyle, sous les peines portées par la loi. 22 mai—3. 3ps

## $200 DE RECOMPENSE.

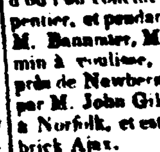

PARTI marron, depuis environ un an, un nègre nommé LIVERPOOL, connu aussi sous le nom de POOLEY, âgé de 20 à 22 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, noir, parlant et marchant quelquefois fort vite ; il est intelligent et a bonne mine ; il va quelques fois au temple, et porte avec lui un livre de prières ou d'hymnes, d'où l'on conclut qu'il sait lire et écrire. Il est charpentier, et pendant l'année dernière, il a travaillé chez M. Bannister, M. Wells, et M. Smallage, et au chemin à coulisse, pendant l'été. Il a été acheté à ou près de Newbern. C. du N. dans l'automne de 1830, par M. John Gildersleeve de cette place, expédié de là à Norfolk, et est arrivé ici en novembre 1830 par le brick Ajax.

Aussi, il y a environ un an, le nègre ISAAC, d'environ 20 à 22 ans, de 5 pieds 5 ou 7 pouces, bien fait, bonne mine, noir et a de belles dents ; l'œil vif en parlant, et porte quelques fois des boucles d'orrille ; il a été élevé à Norfolk, en Virginie, où il est bien connu. Il est probable qu'il s'est embarqué comme matelot et qu'il fait ce métier. Quiconque les arrêtera de manière à ce que leur maître puisse les ravoir, recevra cent piastres pour chacun d'eux. S'adresser au bureau de cette feuille. 21 mai—5.t2j

## DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

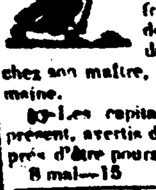

Partie marronne de chez le soussigné, le 28 du mois d'avril dernier, la mulâtresse américaine nommée JEANNE, âgée de 22 à 24 ans, taille de cinq pieds 2 à 4 pouces, figure allongée, louchant un peu ; elle parle anglais et français. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui la logera dans une des geoles de l'Etat, ou la conduira chez son maître, rue Condé, entre Ste.-Anne et Dumaine.

☞ Les capitaines de navires et autres sont, par le présent, avertis de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

8 mai—15 GABRIEL JULIEN.

*Bureau de la Presse-à coton à vapeur,*
Nlle. Orléans, 21 mai 1832.

LES actionnaires de cette institution sont par le présent avertis que par une résolution du Bureau des Directeurs, le dixième paiement de la dixième partie du montant de leur souscription, devra être effectué dans trente jours de cette date, à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Par ordre de la direction.

22 mai WM. HUDSON, secrétaire.

SANGSUES.—Un nouvel approvisionnement de Sangsues récemment reçues, à vendre par JAS. S. SHAW, encoignure Douane et Royale.

22 mai

UN petit lot de CIGARRES de la Havane, récemment reçues, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

22 mai

## MAGASIN DE NOUVEAUTÉS DE PARIS.

*En fines Parfumeries, Faux Cheveux en tout genre, Brosseries, Cannes, &c. &c.*

LE soussigné, rue de Chartres, No. 174, au coin de la rue Jefferson, vient de recevoir par le *Bolivar*, un assortiment de Parfumeries très fraîches, consistant en : crême d'amande amère, savon à la rose, dito d'amande, essence de rose et de jasmin, extraits d'odeurs variées, telles que mousseline, violette, portugal &c. ; eau de lavande, bouchée à l'émeri, et autres ; le régénérateur des cheveux, le philocome d'Aubril, la poudre de Libon, et le mucilage, qu'il recommande pour la teinture des cheveux ; la poudre des Orientaux et de Ceylan, pour les dents ; poudre superfine, à la rose et au jasmin, pommade superfine, &c.

Un assortiment de brosses de 1ère. qualité, à 3 et à 3 rangs, dites à ongles, brosses à habits, à tête, à barbe à peau ; glaces à main, de différents genres ; boîtes à barbe, en cristal et autres ; boîtes à poudre, en ferblanc, à compartimens; Houpes de cygnes, &c.

Egalement, des bretelles de gomme élastique, montées en argent et en or; quelques douzaines de boutons à chemise, en or; dito en nâcre et en émail, dernier goût. Un assortiment de peignes en écailles, à dossier, gravés et sculptés, de prix ; peignes à dossier et sculptés, imitation nouveau modèle ; dito garnis en pierres.

Faux cheveux, nattes (dites fausses-queues) longueur jusqu'à trois quarts ; tours à bandeaux, frisettes, &c. perruques métalliques et autres, toupets dito.

☞ Il continue à confectionner tous les postiches, suivant les demandes. 15 mai—☞

WM. PADEUILLE & Co. Tapissier en meubles et Colleur de Papiers peints, rue de la Douane, No. 44, préviennent les dames et messieurs de la Nlle. Orléans, qu'ils viennent de recevoir directement de Paris, un superbe assortiment de riches Papiers et Bordures, parmi lesquels il s'en trouve de veloutés, pleins en fonds, cramoisis dorés, verts dito, jaunes dito, avec leurs bordures veloutées et dorées : aussi, environ 800 devants de cheminées assortis, ainsi qu'une grande quantité de figures drapées, pour décors d'appartemens, objets très-jolis et rares dans cette ville. Les soussignés pensent que cet assortiment et ceux qu'ils attendent incessamment, ajoutés au fond qu'ils ont maintenant, pourront les mettre à même de répondre à toutes les demandes qui leur seront faites.

Ils ont en magasin, un très-joli assortiment de franges, gallons en soie, ornements dorés, ainsi qu'étoffes pour pour confectionnement de rideaux, matelats en crins et mousse ; enfin, toute autre chose que l'on tient ordinairement dans un pareil établissement.

Rideaux et tapis faits de commande ; canapés et chaises réparés à juste prix.

W. PADEUILLE & Co.

P. S. Une remise sera faite aux personnes de la campagne qui achèteraient pour revendre. On donnera du comptant pour des plumes, et de la mélasse noire.

14 mai—1m

4000 saumons de Plomb, à vendre par J. MAGER.

14 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Chas. Maurian, juge.—No. 6294—*W. F. Courtenay contre les créanciers de Bryden & Courtenay et de W. F. Courtenay & Co.*—Sur enrégistrement et lecture de la pétition supplémentaire dans cette affaire, et sur motion de M. J. Macready, avocat de débiteur insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du demandeur ait lieu en l'étude de M. C. Pollock, notaire public, lundi 18 du mois de juin prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.

Bureau du Greffier, 14 mai 1832.

FREDERIC BUISSON, Député Greffier.

15 mai—11,2ps

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. C. Maurian, juge, 8 mai 1832.—*Jean Bordé vs. ses créanciers,* Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude, de Joseph Cuvillier jne., notaire public en cette ville, le lundi 28 du présent mois, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.

9 mai—7 2ps F. BUISSON, Dép. Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge, 5 mai 1832.—*James Kent Boyd contre ses créanciers et les créanciers de J. K. Boyd & Co.* Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, le lundi 11 juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que M. Geo. Strawbridge soit nommé pour représenter les créanciers absents. En même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

CH. MAURIAN, *juge.*

*Bureau du Greffier, 5 mai 1832.*

Par ordre de la cour.

8 mai—11. 2ps ARMAND PITOT, *greffier.*

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon C. Maurian, juge.—2 mai 1832.—*G. Smith vs. ses créanciers* Sur motion de A. M. Buchanan, avocat de l'insolvable il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en pleine cour, lundi, 28 mai courant, afin de délibérer sur l'état de ses affaires, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la demande exprimée dans sa pétition et d'après les status faits à ce sujet ; en même temps toute poursuite contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Extrait des minutes.

3 mai—6. 2ps. ARMAND PITOT, *greffier.*

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du 1er. District Judiciaire.—*Valeren Duplessis contre ses créanciers et les créanciers de Valery et Valeren Duplessis* —La cession de biens du demandeur ayant été acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers et des créanciers de Valery et Valerien Duplessis, ait lieu en l'étude de Octave de Armas, not. pub., samedi, 26 de mai prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit demandeur, et qu'en attendant, toutes poursuites judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens dudit demandeur et de Valerien et Valery Duplessis. Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de ladite cour, ce 21 avril 1832.

28 avril—3 JNO. L. LEWIS, Greffier.

A VENDRE, ayant droit au debenture, 6 tierçons beau Sucre en pain français, raffiné double : une balle Drap français, de Louviers ; une dito Indiennes françaises, couleurs vives ; qu'on vendra à bon marché, pour clore un compte.

P. E. & O. SORBÉ, rue Royale, No. 118.

18 mai

TRAITES sur l'Angleterre, la France et le Nord, à vendre par TH NICOLET & CO.

7 mai

## CHANGEMENT DE DOMICILE.

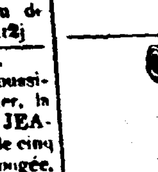

J. P. BOUGENET, a transporté son atelier de SELLERIE de la rue Conti à la rue Condé, No. 23, près la rue Ste. Anne, où comme par le passé, il fera tout ce qui dépendra de lui pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

7 mai—2m.

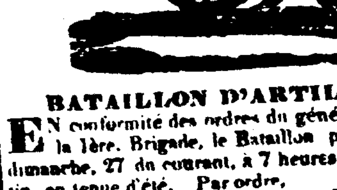

## BATAILLON D'ARTILLERIE.

EN conformité des ordres du général commandant la 1ère. Brigade, le Bataillon prendra les armes dimanche, 27 du courant, à 7 heures précises du matin, en tenue d'été. Par ordre,

19 mai U. DUREL, Adj. Major.

## LANCIERS D'ORLEANS,

La compagnie montera à cheval dimanche 27, du courant, à 6½ heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire de rassemblement. Equipement complet, pantalon blanc. Par ordre du capitaine commandant, Lecourt de ..., maréchal des logis chef.

18 mai

## GRENADIERS D'ORLEANS.

LA Compagnie prendra les armes, dimanche 27 courant, à 7 heures précises du matin, pantalon blanc et veste blanches. Par ordre du capitaine.

17 mai A. D. GUESNON, sergent-major.

## VOLTIGEURS D'ORLEANS.

LA compagnie prendra les armes dimanche, 27 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire, veste et pantalon blancs, et plumet. Par ordre du capitaine.

22 mai GRANIER, sergent-fourrier.

## TIRAILLEURS LOUISIANAIS. *ATTENTION!!!*

LA Compagnie prendra les armes dimanche, 27 du courant, à 7 heures et demie précise du matin, pantalon blanc et veste bleue. Par ordre du capitaine.

22 mai A. LARA, sergent-major.

## SAPEURS PONTONIERS D'ORLEANS. *ATTENTION!!!*

LA compagnie prendra les armes dimanche 27 mai, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, à 7 heures précises du matin. Equipement complet, pantalon blanc. Par ordre du capitaine.

22 mai R. LABAURE, sergent major.

## GARDES D'ORLEANS, ATTENTION !!

La compagnie prendra les armes dimanche, 27 mai, à 6 heures précises du matin, et s'assemblera chez le capitaine, rue Toulouse No. 54. Equipement complet, pantalon et veste blancs.

Par ordre du capitaine.

18 mai JN. BOZANT, sergent-maj.

## CHASSEURS D'ORLEANS.

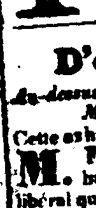

LA Compagnie prendra les armes dimanche, 27 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire ; équipement complet, veste bleue et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine.

V. GOUY, sergent-major.

19 mai

## EXHIBITION D'ouvrages en Verre,

*Au-dessus du magasin d'horlogerie et de bijouterie de M. MUE, rue de Chartres, No. 115.*

Cette exhibition sera fermée dans le courant de ce mois.

M. FINN présente ses remercîmens sincères aux habitants de la N. Orléans, pour le patronage libéral qu'il en a reçu, et il prend la liberté de leur annoncer que son exhibition d'ouvrages en verre, en miniature, sera fermée au commencement du mois prochain. Il offre à vendre une grande quantité d'ornemens de verre de couleur et d'émail, tels que navires, voitures, vases, paniers, balons, quadrupèdes, et une infinité d'autres spécimens, qu'il serait trop long de détailler dans un avis.

Prix d'entrée—50 cents. enfans moitié prix. La porte est ouverte depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 3 mai